

**Département du Var  
Arrondissement de Brignoles**



**Le Cannet des Maures**

## **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021**

### **Sommaire**

- I. Les perspectives macro-économiques en 2021**
  
- II. La loi de finances pour 2021 et les politiques des partenaires institutionnels de la commune**
  - A. La loi de finances 2021**
  
  - B. Les politiques des partenaires institutionnels de la commune**
  
- III – L'exécution provisoire du budget 2020 et approche rétrospective**
  - A. Le Budget principal**
    - a) La section de fonctionnement**
      - 1. Les charges de fonctionnement
      - 2. Les recettes de fonctionnement
      - 3. Le résultat de fonctionnement 2020 provisoire
  
    - b) La section d'investissement**
      - 1. Les dépenses d'investissement
      - 2. Les recettes d'investissement
      - 3. Le résultat d'investissement 2020 provisoire
      - 4. L'état de la dette
  
  - B. Les budgets annexes**
    - a) Le budget annexe de l'eau potable**
  
    - b) Le budget annexe de l'assainissement**

## **IV – Les orientations budgétaires 2021**

### **A. Le budget principal**

#### **1. La section de fonctionnement**

- a. Les dépenses
- b. Les recettes

#### **2. La section d'investissement**

- a. Les dépenses
- b. Les recettes

### **B. Le budget annexe de l'Eau Potable**

### **C. Le budget annexe de l'Assainissement**

\*\*\*    \*\*\*    \*\*\*    \*\*\*

Le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants (Art. L. 2312-1 du CGCT)

Le présent rapport s'articule autour de quatre axes :

- I. Les perspectives macro-économiques en 2021
- II. La Loi de Finances pour 2021 et les politiques des partenaires institutionnels de la commune
- III. L'exécution provisoire du budget 2020 avec une approche rétrospective
- IV. Les perspectives du prochain budget primitif de 2021, budgets principal et annexes

## I. LES PERSPECTIVES MACRO-ECONOMIQUES EN 2021

### L'ECONOMIE FRANCAISE DUREMENT FRAPPEE PAR LA CRISE COVID-19

L'ampleur de la crise économique causée par la pandémie de coronavirus et le confinement est sans commune mesure avec les crises survenues depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Sur l'ensemble de l'année 2020, le PIB en France reculerait d'environ 9% par rapport à 2019 selon l'Institut national de la statistique (INSEE).

L'économie a tourné fin mars aux deux tiers de son rythme normal. Le PIB a chuté de 13.8 % entre avril et juin 2020. En novembre 2020, le climat conjoncturel s'est assombri à nouveau en France, dans le sillage d'une deuxième vague de l'épidémie de Covid-19 et d'un nouveau confinement de la population.

Il faudra attendre 2022 pour que la France retrouve son niveau d'avant crise Covid. La croissance économique devrait s'établir à 5 % en 2021 et 5 % en 2022.

Sur l'année 2020, la baisse de la **consommation des ménages** s'établirait à 7 % par rapport à 2019. Ce qui fera mécaniquement grimper l'épargne des ménages puisque les revenus devraient baisser beaucoup moins vite. L'épargne des ménages serait de 130 milliards en 2020.

**Le pouvoir d'achat du revenu disponible** par habitant a accéléré notablement en 2019, atteignant son rythme de croissance le plus élevé depuis 2007, à 2,0 % en moyenne, mais en 2020 celui-ci devrait reculer de 0.5 % avant un rebond de 1.5 % en 2021.

Selon l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques), les entreprises françaises prennent à leur charge 30 % des pertes de revenu national dues à la crise du Covid-19 en 2020, soit 60 milliards d'euros.

Le **taux de marge** des entreprises devrait reculer à 28.8 % de la valeur ajoutée dégagée par le secteur privé en 2020 (32.7 % en moyenne en 2019).

Face à une demande durablement dégradée et aux contraintes de trésorerie à venir, il faut s'attendre à un violent décrochage de **l'investissement des entreprises** en 2020 (de l'ordre de 11%) avant de remonter en 2021 (+4.5 %).

Malgré les mesures d'urgence prises par le gouvernement pour soutenir les entreprises (indemnisation du chômage partiel, fonds de solidarité, prêts garantis, etc), certaines, fragilisées, notamment dans les secteurs de la restauration, de l'hôtellerie, de l'événementiel, de l'aéronautique, des services à la personne, etc, devraient être durement éprouvées en 2021. La société Euler Hermès prévoit 62 000 faillites d'entreprises en 2021 (+ 32% par rapport à 2020).

Au niveau de **l'inflation**, celle-ci devrait rester particulièrement mesurée, à 0,2% en 2020 et 0,6% l'année suivante.

**Le taux de chômage** devrait grimper « autour de 9.5 % » fin 2020 selon l'INSEE, soit 1.4 point de plus qu'un an plus tôt, après une perte de 715 000 emplois sur le seul premier semestre. Le taux de chômage devrait croître en 2021 (11 %) et atteindre 9 % en 2022.

Le projet de loi de finances 2021 prévoit une réduction du **déficit public** en 2021, qui atteindrait 6.7 % du PIB, contre 10.2 % en 2020. Le déficit de l'État s'établirait à 152,8 milliards d'euros, contre 195,2 milliards en 2020 (93,1 milliards prévus dans la loi de finances initiale pour 2020).

**La dette publique** décroîtrait également pour s'élever à 116,2 % du PIB en 2021, après avoir connu une hausse marquée en 2020 (117,5%).

La pandémie va creuser le **déficit commercial français** à un niveau record. Pénalisé par la chute des ventes à l'étranger, le solde extérieur va plonger à 79 milliards d'euros à la fin 2020. Au total, le commerce extérieur pèserait sur la croissance 2020 à hauteur de 2,1 points de PIB. Ce n'est qu'en 2021 que la situation s'améliorerait progressivement, *«en lien avec le rétablissement de la demande mondiale adressée à la France et une reprise progressive des exportations de matériels de transport»*, note le rapport économique et financier du PLF 2021. Le déficit commercial se résorberait, pour atteindre 67,5 milliards d'euros en 2021.

## L'EUROPE EGALEMENT EPROUVEE PAR LA CRISE COVID-19

L'OCDE (Organisation internationale d'études économiques) prévoit en Europe, une récession de -7,5 % en 2020, contre une croissance de 3,6% en 2021.

L'économie européenne ne retrouvera pas son niveau d'avant la crise, avant 2022

Selon la Commission de Bruxelles la crise aura coûté deux ans de croissance. Pour 2020, Bruxelles prévoit une récession de 7,8% pour la zone euro. La Commission table sur une croissance de 4,2% en 2021 et 3 % en 2022.

Bruxelles insiste sur l'impact disparate de la pandémie sur le PIB et des perspectives de reprise à travers l'Union européenne. Les pays les plus touchés restent l'Espagne (-12,4%), l'Italie (-9,9%) et la France (-9,9%). Ceux qui s'en sortiraient le moins mal sont la Finlande (-4,3%), les Pays-Bas (-5,3%) et l'Allemagne (-5,6%).

L'incertitude et les risques restent très importants. La Commission souligne, de plus, «un risque que les cicatrices laissées par la pandémie sur l'économie - comme les faillites, le chômage de long terme et les perturbations d'approvisionnement - soient plus profondes et durables».

Le chômage dans la zone euro continuera de grimper, de 8,3% cette année à 9,4% en 2021, avant de décliner en 2022. Les États membres devront gérer des déficits et un endettement record. La dette moyenne va passer de 86% du PIB en 2020 à plus de 100% dès 2021 pour continuer à progresser ensuite. Plusieurs pays vont atteindre des seuils très élevés en 2020 : 207% pour la Grèce, 135% pour le Portugal, 120% pour l'Espagne et 115% pour la France.

## A L'ECHELLE MONDIALE, LA CRISE COVID-19 IMPACTE EGALEMENT FORTEMENT L'ECONOMIE

L'OCDE prévoit une chute de l'économie mondiale de 4,2% en 2020 avant un rebond du même ordre en 2021. A titre de comparaison, l'activité mondiale avait augmenté de 2,7% en 2019 et la moyenne sur la période 2013-2019 était d'environ 3,3%.

Grâce aux campagnes de vaccination, à l'adoption de politiques sanitaires concertées et aux aides financières publiques, le PIB mondial devrait augmenter de 4.2 % en 2021. Si les vaccins sont déployés plus rapidement, dopant la confiance et atténuant l'incertitude, la reprise sera plus vigoureuse.

Enfin, même si l'épidémie reste mondiale, **l'Asie** apparaît à ce stade relativement épargnée par la vague automnale qui sévit en Europe et en Amérique du Nord. En particulier, **l'économie chinoise** poursuit son redressement, après un choc certes très rude mais circonscrit au premier trimestre. La Chine vient ainsi de devenir le premier partenaire commercial de l'Union européenne, devant les États-Unis.

Toutefois, la Chine devrait connaître une phase durable de croissance molle. Ses commandes internationales devraient diminuer. Dans la mesure où, depuis une quinzaine d'années, la Chine réalise près de 40 % de la croissance mondiale, celle-ci devrait également s'affaiblir.

Aux **Etats-Unis**, le PIB devrait plonger à 3,7% en 2020 avant d'accélérer en 2021 à 3,2%.

L'explosion des cas de Covid-19 et le large éventail de mesures prises pour enrayer la propagation du virus ont brutalement ralenti l'activité économique dans de nombreux **marchés émergents et économies en développement**. Le revenu par habitant devrait diminuer dans toutes les régions émergentes ou en développement en 2020, ce qui replongera sans doute des millions de personnes dans la pauvreté.

L'inflation pourrait augmenter nettement et contribuer également au ralentissement de la croissance mondiale. En parallèle, de nombreux secteurs d'activités – tourisme, hôtellerie, aéronautique, luxe, ... - devraient continuer de pâtir de la pandémie, même une fois qu'elle sera derrière nous.

De plus, la mondialisation considérée comme un bouc émissaire de la pandémie, un mouvement de « repli sur soi » risque de se produire à travers la planète, ce qui réduira nettement les échanges internationaux et par là même la progression de l'activité internationale. A cela, on peut rajouter la crise boursière au niveau mondial qui risque de durer et le creusement des déficits et de la dette des Etats. Ces deux évolutions conjuguées pourraient renchérir le crédit et affaiblir une activité économique déjà mal en point.

## **II - LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2021 ET LES POLITIQUES DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS DE LA COMMUNE**

### **A- LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2021**

Le projet de loi de finances pour 2021 est centré pour les collectivités, sur le plan de relance de 100 milliards d'euros sur deux ans incluant la baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production et sur la stabilisation des dotations.

#### **1 – Le plan de relance de 100 milliards d'euros**

42 milliards d'euros seraient distribués en 2020 pour avoir un impact le plus rapide possible sur l'économie.

Ce plan poursuit trois grands objectifs : le verdissement de l'économie, l'amélioration de la compétitivité des entreprises et le soutien aux plus fragiles.

Pour les collectivités, près d'un tiers de la somme annoncée devrait être consacrée aux missions d'aménagement du territoire ; une partie des crédits seront déconcentrés aux préfets de départements et régions. Et des préfets de la relance seront créés pour l'occasion.

#### **2 – La baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production**

Le projet de loi de finances pour 2021 instaure une réduction de 10 milliards d'euros de la fiscalité économique locale à partir du 1er janvier 2021.

Ce coup de rabot intégré au plan de relance est destiné à réduire les taxes qui pèsent sur les facteurs de production des entreprises indépendamment de leurs résultats et donc à redresser la compétitivité et à favoriser les relocalisations, selon les arguments de la majorité présidentielle. « C'est en baissant les impôts que l'on rendra la France plus attractive », a défendu Bruno Le Maire.

Le gouvernement veut ainsi supprimer la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) des régions pour 7,25 milliards et réduire de moitié de la CFE (Cotisation foncière des entreprises) - (-1,75 milliard) et de la TFPB (Taxe foncière sur les propriétés bâties) (- 1,54 milliard) payée par les entreprises industrielles.

En parallèle, la CET (Contribution économique territoriale), qui réunit la CVAE et la CFE, verra également son taux de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée, abaissé de 3 à 2 %.

Pour réaliser cette baisse de 10 milliards d'euros, l'exécutif souhaite remplacer la CVAE régionale par une fraction de TVA à partir de 2021 et veut aménager la réforme des valeurs locatives des établissements industriels.

#### **3 – La stabilité des dotations**

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités devraient être en légère augmentation de 1,2 milliard d'euros en 2021, pour atteindre 50,3 milliards d'euros.

Le FCTVA progressera de 0,55 milliard d'euros.

Pour soutenir l'investissement local, les collectivités bénéficieront de 4 milliards d'euros en 2021 dont un milliard d'euros de crédits dédiés à la rénovation thermique des bâtiments communaux et départementaux, après avoir obtenu, en 2020, un milliard d'euros d'autorisation d'engagement supplémentaire de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Conjointement, la DGF sera stable en 2021, avec 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal et 8,5 pour les départements, soit 26,8 milliards d'euros au total.

Cette stabilité globale se fait tout de même au profit des collectivités bénéficiant des dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) qui augmenteront chacune de 90 millions d'euros, mais aussi des communes d'outre-mer, qui récupèrent 17 millions d'euros au nom d'un rattrapage de traitement par rapport aux collectivités métropolitaines.

Ce PLF 2021 sera aussi marqué par l'entrée en vigueur de l'acte 2 de la suppression de la taxe d'habitation (TH), votée lors de la loi de finances 2020 et des compensations pour les collectivités. 80% des foyers ne paient plus la TH sur leur résidence principale.

Pour les 20% des ménages payant encore cet impôt, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale pour une perte fiscale pour l'Etat de 17 milliards d'euros au total.

Les intercommunalités et les départements récupéreront l'affectation d'une fraction de TVA car la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties sera intégralement transférée aux communes.

## **B- LES POLITIQUES DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS**

### **❖ L'Etat**

Comme indiqué précédemment, l'Etat dispose d'enveloppes à l'attention des communes pour investir.

L'Etat a été sollicité par la commune, dans le cadre de la DSIL France Relance 2021 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment « Les Terrasses de la Gare ».

L'Etat devrait également être sollicité au titre de la DETR 2021 (Dotation d'équipement des territoires ruraux) pour le renouvellement des membranes de la station d'épuration et pour l'aménagement du parking n°2 au Vieux-Cannet.

Pour information, l'Etat a alloué à la commune du Cannet des Maures en 2020, 64 475 € pour l'installation de pompes à chaleur dans les écoles et 31 300 € pour la réparation des dégâts occasionnés par les intempéries de 2019.

### **❖ La Région**

Le budget de la Région est de 4.4 milliards en 2020. Les politiques publiques de son ressort sont le transport, la formation, les transports ferroviaires et interurbains, l'agriculture, etc. Plusieurs opérations sont considérées comme prioritaires par l'exécutif, comme le plan climat « Une COP d'avance » (500 millions d'euros), la rénovation des lycées et leur équipement en panneaux photovoltaïques, l'aide aux communes et aux départements notamment dans un souci d'équité et d'équilibre entre les territoires et les aides à la culture.

La Région sera sollicitée en 2021 au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT) qui s'adresse à toutes les communes régionales et les accompagnent dans le financement de leurs projets de rayonnement communal.

La Région sera également sollicitée dans le cadre des Contrats Régionaux d'Equilibre Territorial (CRET) qui financent les projets structurants et stratégiques pour la Région, en accord avec les spécificités et les besoins locaux.

A souligner que la Région devrait contribuer pour 484 797 € à la construction du bâtiment multiusages « Les Terrasses de la Gare » au titre du CRET 2020-2022.

Nous sommes également dans l'attente d'une décision de la Région pour le financement de la modernisation des systèmes de chauffage dans les écoles (subvention demandée 50 000 €) et de l'aménagement du parc Frédéric Mistral (subvention demandée 68 000 €).

#### ❖ Le Département

En matière d'aide financière, le département sera sollicité à nouveau en 2021 par la commune pour son programme d'investissement. Le Département a été sollicité à hauteur de 100 000 € au titre de l'enveloppe 2020 pour la construction du bâtiment « Les Terrasses de la Gare ». 200 000 € ont d'ores et déjà été accordés par le Conseil Départemental du Var au titre des demandes 2018 et 2019 pour cette opération. A noter que le Département a accordé à la commune 100 000 € pour l'extension de l'école maternelle.

#### ❖ La Communauté de communes Cœur du Var

La commune du Cannet des Maures est membre de la communauté de communes Cœur du Var pour la gestion de certaines compétences comme la collecte et le traitement des ordures ménagères et autres déchets, l'aménagement du territoire, la mobilité d'intérêt communautaire ou encore la gestion de certaines zones d'activité économique, etc.

La Communauté de communes intervient en amont en matière de financement au titre du CRET (financement régional précité). La Région détermine des enveloppes au niveau de chaque territoire, en l'occurrence pour Cœur du Var concernant notre commune. C'est au niveau intercommunal qu'est répartie l'enveloppe entre les communes.

### III – L'EXECUTION PROVISOIRE DU BUDGET 2020 ET APPROCHE RETROSPECTIVE

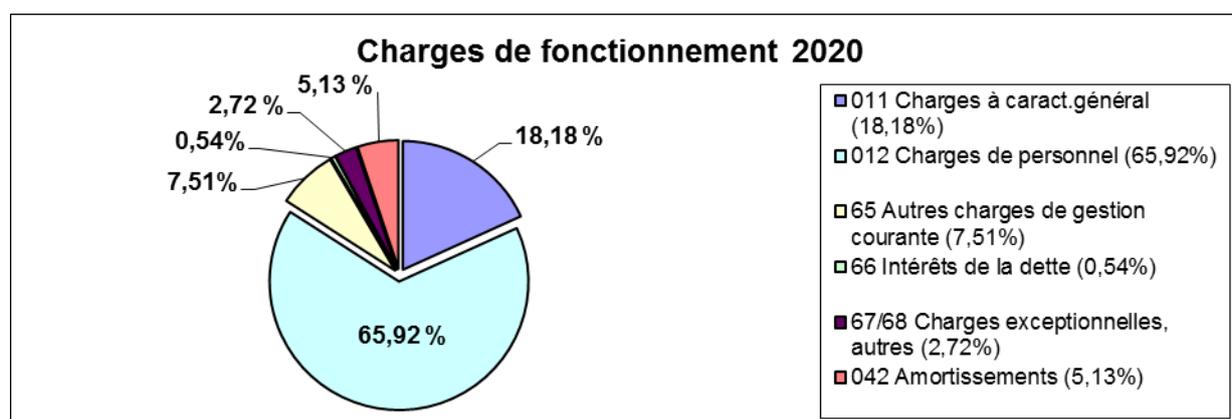
Cette partie portera sur l'exécution provisoire du budget 2020 avec une approche rétrospective.

#### A. LE BUDGET PRINCIPAL

##### a. La section de fonctionnement

##### 1. Les charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement provisoires se sont élevées à **5 359 974.78 €** en 2020.



**Les charges de personnel** se montent à 3 533 384 € pour l'année 2020. Ce qui représente **65.92 %** du total des dépenses de fonctionnement. Les charges de personnel représentent traditionnellement le poste le plus élevé pour les communes. Ce poste est en légère augmentation en 2020 de 1.67 %. Le ratio élevé des charges de personnel s'explique, par la qualité et l'étendue des services rendus aux Cannétois, par la baisse des autres dépenses de fonctionnement en 2020 (charges à caractère général (-26%) et courantes (-22%)) et par la gestion directe des services municipaux par le personnel communal. Au-delà, ce poste de dépenses est à rapprocher du niveau et de la dynamique des recettes fiscales (4 006 089 € en 2020).

Pour appréhender au mieux, ce poste des charges de personnel, il convient de tenir compte des remboursements des frais de personnel dont le montant s'élève à 427 120.95 € (en baisse de 22.35 % par rapport à 2019). Le ratio des charges du personnel est alors ramené à **62.97 %** du total des dépenses de la section de fonctionnement.

De 2008 à 2019, les charges de personnel ont augmenté en euros par habitant de 13.67 % contre 12.06 % pour la moyenne de la strate.

Les atténuations et remboursements des frais de personnel en 2020 sont ci-après détaillés :

- Budgets annexes de l'eau et de l'assainissement :	179 936.70 €
- Budget du Centre Communal d'Action Sociale	100 000.00 €
- SAE Source d'Entraigues	4 400.00 €
- Commune du Thoronet (Convention médiathèque)	5 136.94 €
- Remboursements maladie, etc.	63 041.54 €
- Taxe de séjour affectée à la rémunération du personnel	25 000.00 €
- Remboursement contrats aidés	44 988.39 €
- Communauté de communes service accueil loisirs maternels	4 617.38 €
<b>Total :</b>	<b>427 120.95 €</b>

En 2019, ces atténuations totalisaient 550 030 euros. La différence étant principalement justifiée par la réduction des remboursements de maladies et accidents de travail en 2020 (variables d'une année sur l'autre, soit 63 041.54 euros en 2020 contre 164 764 euros en 2019)

**Les charges à caractère général** représentent 974 674.22 € (18.18 % des dépenses de fonctionnement en 2020). Ce poste de dépenses est en **baisse de 26 %**. Cette baisse importante s'explique **par les efforts de contrôle des dépenses de la ville et notamment** par l'impact de la pandémie du Covid-19 (baisse liée notamment aux prestations à caractère culturel, à l'achat d'alimentation pour les cantines scolaires, aux prestations d'entretien de l'éclairage public, aux prestations festivités et animations).

**Les charges de gestion courante** (participations, subventions versées par la commune, indemnités des élus, etc) se sont élevées en 2020 à 402 417.44 € euros. Les dépenses sont en diminution de plus de 22 %. Les éléments qui expliquent cette baisse concernent notamment :

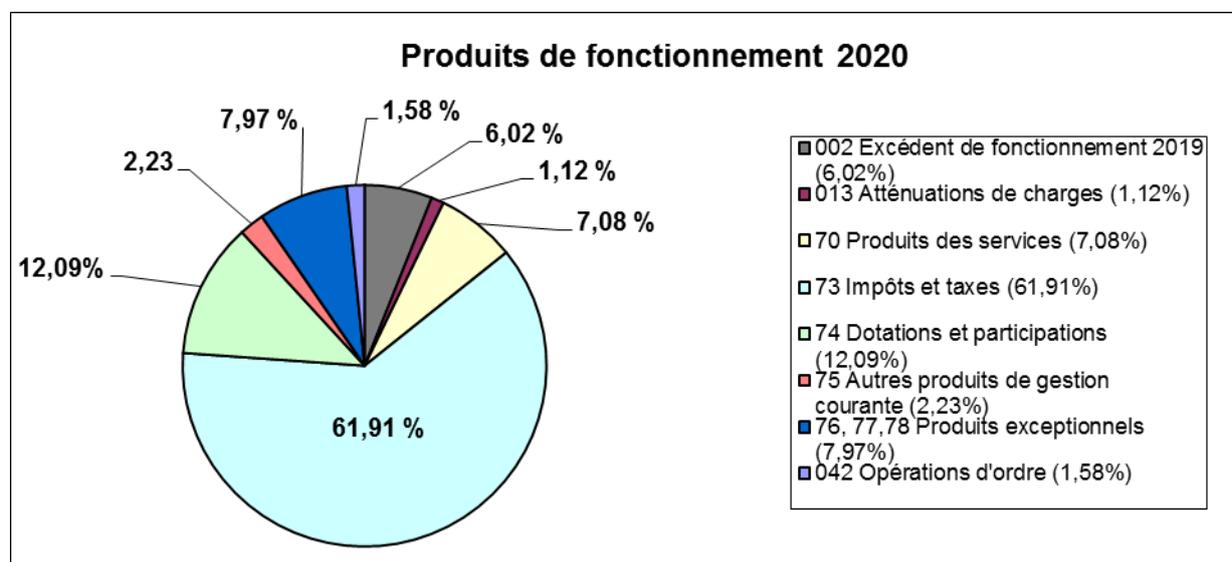
- La diminution des subventions aux associations suite au Covid-19.
- Le transfert de la compétence « versement de la participation au SDIS ».
- Le transfert du financement du SIVU transport (TACO) à la communauté de communes (50 683 € en 2019).

**Parmi les autres postes de dépenses**, nous notons les dotations aux amortissements des immobilisations pour 275 205 € et la constitution d'une provision de 136 475 € pour le risque

de non-recouvrement d'une taxe d'aménagement liée au PAE (Plan d'Aménagement d'Ensemble) du Portaret.

## 2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement en 2020 se sont élevées à **6 470 803.18 euros**. Elles sont représentées dans le graphique ci-dessous :



Avec 4 006 089 € en 2020, **les impôts et taxes** représentent le poste principal (61.91 % des recettes).

Le second poste concerne les **dotations et participations** allouées à la commune. Celles-ci totalisent 782 398 € soit 12.09 % des recettes de fonctionnement 2020. Parmi les dotations, la dotation globale de fonctionnement, versée par l'Etat, est ponctionnée à nouveau en 2020 pour **21 000 €**. De 2013 à 2020, le manque à gagner cumulé de la DGF s'établit à **2 847 200 €**. Ces baisses de DGF n'ont pas été compensées par une hausse des taux des impôts locaux qui aurait pu être décidée par la commune.

Au total, **les ressources de fonctionnement courantes** qui totalisent 5 464 000 € (hors produits financiers, produits exceptionnels, amortissements et travaux en régie) sont en baisse de 6.7 %. Cette baisse s'explique notamment du fait qu'en 2019, nous avons encaissé **en plus**, près de 100 000 € d'indemnités liés aux maladies, accidents du travail, etc. A noter également, que la pandémie Covid-19 s'est traduite par une baisse des produits d'exploitation 2020 pour près de 60 000 € (participations cantine, accueil loisirs, médiathèque, etc) et par des dégrèvements de loyers décidés par la mairie pour soutenir ses locataires professionnels pour près de 21 000 €. On peut également citer la baisse des attributions de compensation en 2020 reversées par Cœur du Var pour 50 000 € du fait du transfert du financement du transport (TACO) à la communauté de communes et une baisse de la dotation globale de fonctionnement pour 20 000 €.

### Evolution de la fiscalité locale de 2008 à 2020 au Cannet des Maures

Il faut souligner **le dynamisme des bases d'imposition** de 2008 à 2020 pour la taxe d'habitation et les taxes foncières (+**56.90 %**) tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous. Dans

le détail, la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti connaissent une augmentation de + 32.96 % et +61.03 %.

(En milliers d'euros)

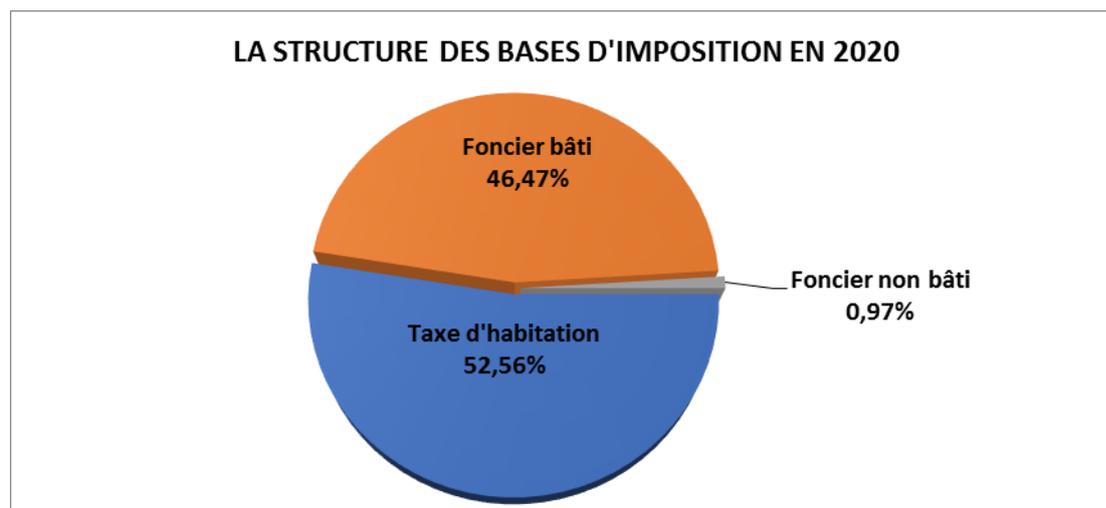
Bases fiscales	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taxe d'habitation	5 609	5 870	6 104	6 246	6 626	6 808	6 999	6 967	6 947	7 030	6 840	7 329	7 457
Foncier bâti	4 095	4 262	4 399	4 589	4 777	5 195	5 114	5 605	5 672	5 792	6 088	6 467	6 594
Foncier non bâti	126	127	127	128	128	133	133	135	136	132	133	135	1 371
Sous-total 1	9 830	10 259	10 629	10 962	11 531	12 136	12 245	12 707	12 755	12 954	13 061	13 931	15 422
Taxe professionnelle	5 686	5 992	8 094	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cotisation Foncière des entreprises			0	1 582	1 852	2 107	1 789	1 839	2 412	2 425	2 448	2 636	2 716
Sous-total 2	5 686	5 992	8 094	1 582	1 852	2 107	1 789	1 839	2 412	2 425	2 448	2 636	2 716
<b>Total bases</b>	<b>15 515</b>	<b>16 251</b>	<b>18 723</b>	<b>12 544</b>	<b>13 383</b>	<b>14 242</b>	<b>14 035</b>	<b>14 546</b>	<b>15 167</b>	<b>15 379</b>	<b>15 509</b>	<b>16 567</b>	<b>18 138</b>

Concernant l'impôt économique, l'évolution de l'assiette de la cotisation foncière des entreprises (CFE) reste très dynamique depuis 2011, année de sa création en remplacement de la taxe professionnelle (+71.71 % de 2011 à 2020). Il convient de rappeler que la fiscalité économique, dont la CFE et la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE), est dorénavant encaissée par la communauté de communes Cœur du Var. Toutefois, le produit de la fiscalité économique 2014 est reversé aux communes via les attributions de compensation.

La dynamique du tissu économique au Cannet des Maures a permis de contribuer au budget de la communauté de communes Cœur du Var pour 1 599 837 € depuis 2015, année de mise en place de la fiscalité professionnelle unique.

S'agissant de l'autonomie fiscale de la commune, celle-ci ne conserve un pouvoir sur les taux que pour les taxes foncières suite à la suppression de la taxe d'habitation pour la résidence principale.

En 2020, au sein des bases, la taxe d'habitation et les taxes sur le foncier bâti représentent respectivement 52.56 % et 46.47 % tel qu'indiqué dans le graphique ci-dessous :



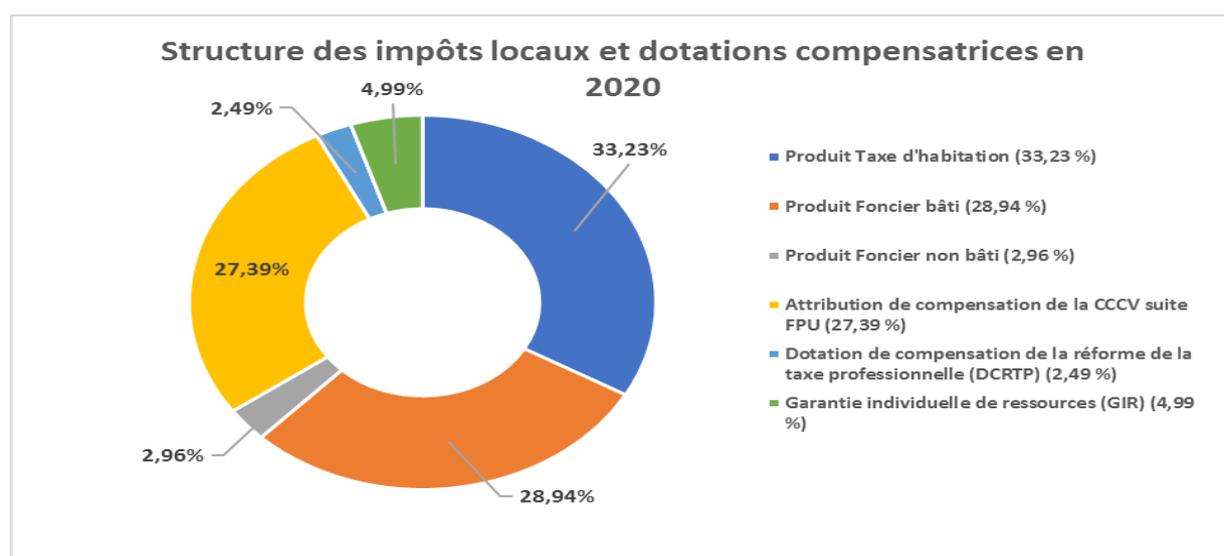
A l'instar des bases d'imposition, le produit de la fiscalité locale est très dynamique avec + 58.2 % de hausse entre 2008 et 2020, soit + 5.30 % d'augmentation en moyenne annuelle. Le produit sur la période tel qu'il est indiqué dans le tableau ci-dessous passe de 2 406 236 € en 2008 à 3 807 850 € en 2020.

L'ensemble des produits des impôts locaux et des dotations compensatrices de 2008 à 2020 figure dans le tableau ci-après :

(En milliers d'euros)

Produits	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2015	2016	2018	2019	2020
Produit Taxe d'habitation	561	593	623	1 049	1 124	1 155	1 182	1 179	1 161	1 244	1 265
Produit Foncier bâti	622	654	681	711	747	813	877	887	1 018	1 082	1 102
Produit Foncier non bâti	96	98	98	104	105	109	111	112	109	111	113
Produit Taxe professionnelle	965	1 028									
Rôles supplémentaires (régularisations fiscales taxes foncières et CFE)							594				
Compensation pertes de bases d'imposition de la cotisation économique							104	78	0		
Produit compensation relais dont cotisation foncière des entreprises	-	-	1 390								
Dotations de compensation de la taxe professionnelle (part salaire)	161	162	163	129	129	127					
Cotisation foncière des entreprises				401	474	540					
Taxe additionnelle foncier non bâti				13	13	14					
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)				267	289	349					
Installations de production d'électricité (IFER)				37	43	45					
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)				54	53	51					
Attribution de compensation							1 214	1 214	1 275	1 093	1 043
Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)				116	116	100	100	100	100	97	95
Garantie individuelle de ressources (GIR)				202	202	190	190	190	190	190	190
<b>Total produit</b>	<b>2 406</b>	<b>2 535</b>	<b>2 955</b>	<b>3 084</b>	<b>3 296</b>	<b>3 492</b>	<b>4 371</b>	<b>3 760</b>	<b>3 853</b>	<b>3 816</b>	<b>3 808</b>

La structure des produits des impôts locaux et des dotations compensatrices en 2020 est illustrée dans le graphique ci-après :



Le produit de la taxe d'habitation représente 33.23 % des impôts locaux et dotations compensatrices. Celui des taxes foncières est de 31.89 %. Les dotations compensatrices de l'Etat et les attributions de la Communauté de communes Cœur du Var représentent 34.88 %.

S'agissant des taux d'imposition pour lesquels la commune peut les faire évoluer, ces derniers sont restés stables en 2020. Le tableau ci-dessous fait apparaître l'évolution des taux depuis 2007 :

Taux	2007	2008	2009	2010	2011*	2012 à 2016	2017 à 2020
Taux Taxe d'habitation	9,73%	10,01%	10,11%	10,20%	16.80% (soit 10.20+ <b>6.60%</b> )	16.97 %	16,97%
Taux Foncier bâti	14,77%	15,20%	15,35%	15,49%	15.49%	15,64%	16,72%
Taux Foncier non bâti	73,93%	76,08%	76,84%	77,53%	81.29% (soit 77.53 % + <b>3.76%</b> )	82,10%	82,10%

\*Ajustement imposé par l'Etat des taux en 2011 suite à la suppression de la taxe professionnelle et des transferts d'impôts entre collectivités publiques.

### 3. Le résultat de fonctionnement 2020 provisoire

L'excédent brut de fonctionnement 2020 ressort à + **554 000 €** (Ressources de fonctionnement courantes – dépenses de fonctionnement courantes).

L'exercice 2020 dégage un **excédent de fonctionnement provisoire de + 1 110 828.40 €**, dit Capacité d'Autofinancement Brute (CAF), après prise en compte des résultats financiers et exceptionnels. L'excédent 2020 sera affecté en recettes d'investissement en 2020 pour 930 828.40 € et pour 180 000 € en section de fonctionnement.

#### b. La section d'investissement

##### 1. Les dépenses d'investissement

En 2020, les dépenses d'investissement provisoires du budget principal se sont élevées à **1 699 197.82 €**.

Le total des dépenses d'équipement s'établit à **1 515 886.13 €**. Le remboursement du capital de la dette est de 81 100.41 € en 2020.

##### 2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement provisoires pour le budget principal se sont élevées à **3 508 531.26 €** en 2020.

Les recettes principales portent sur la reprise de l'excédent d'investissement 2019 (43.17 % du total soit 1 514 752.68 €), la réalisation d'un emprunt pour 1 000 000 € (28.55 %), la reprise de l'excédent de fonctionnement capitalisé 2019 pour 124 000 € (3.53 %), le produit des taxes d'aménagement pour 193 664.40 € (5.52 %) et sur le Fonds de récupération de la TVA pour 249 986 € (7.13 %), l'amortissement des immobilisations pour 275 205.69 € (7.84 %) et les subventions d'investissement allouées à la commune pour 148 976.79 € (4.25 %).

##### 3. Le résultat d'investissement provisoire 2020

Le résultat d'investissement provisoire 2020 est un **excédent** qui s'établit à **1 809 333.44 €** et sera repris en recettes d'investissement au budget 2021.

En tenant compte des restes à réaliser d'investissement en dépenses et recettes, soit respectivement **3 636 429.46 €** et **1 275 705.58 €**, le résultat d'investissement est de **- 551 390.44 €**.

#### 4. Le résultat global provisoire 2020

Au total, le résultat cumulé des sections de fonctionnement et d'investissement, de **+ 1 110 828.40 €** et de **+ 1 809 333.44 €**, ressortirait à **+ 2 920 161.84 €**.

En tenant compte des restes à réaliser, le résultat global s'établirait à **+ 559 437.96 €** ;

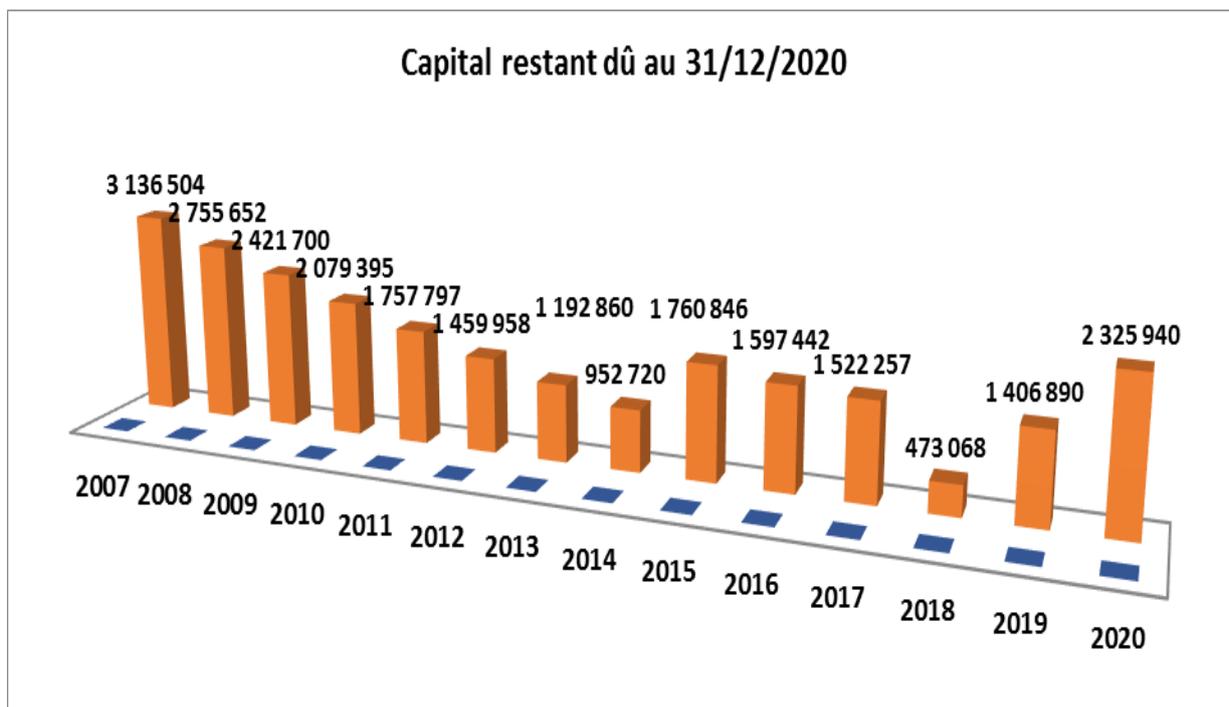
#### 5. L'état de la dette.

Comme l'indique le tableau ci-dessous, l'endettement, en euros par habitant est passé de 845 € au 31/12/2007 à **534 €** au 31/12/2020.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2007-2020
Pop. INSEE (hab)	3 714	3 714	3 964	3 995	4 036	4 094	4 128	4 182	4 241	4 401	4 433	4 417	4 389	4 359	
Capital euros	386 737	379 668	333 952	342 200	318 203	297 739	272 704	232 752	191 874	163 616	75 185	1 049 188	66 179	80 950	-79,07%
Intérêts euros	123 961	110 043	85 720	83 343	75 824	52 893	47 380	36 339	42 390	39 703	34 563	20 307	22 677	29 152	-76,48%
Annuité euros	510 698	489 710	419 672	425 543	394 027	350 632	320 084	269 092	234 264	203 320	109 748	1 069 495	88 856	110 102	-78,44%
Annuité/hab. euros	138	132	106	107	98	86	78	64	55	46	25	242	20	25	-81,63%
Capital restant dû au 31/12 milliers d'euros	3 137	2 756	2 422	2 079	1 758	1 460	1 193	953	1 761	1 597	1 522	473	1 407	2 326	-25,84%
Encours dette/hab euros	845	742	611	520	436	357	289	228	415	363	343	107	321	534	-36,82%
Moyenne strate euros	884	909	851	895	915	930	1 040	1 056	788	769	770	762	773	NC	
Ecart Le Cannet/moyenne strate euros	-39	-167	-240	-375	-479	-573	-751	-828	-373	-406	-427	-655	-452	NC	

On note au niveau du tableau ci-dessus et du graphique, ci-après, que l'endettement est en diminution depuis 2007. L'encours de la dette a baissé de **25.84 %** et l'encours par habitant de **36.82 %**.

A titre de comparaison, au 31/12/2019, l'encours moyen de la dette par habitant pour les communes de même strate était de 773 € contre 321 € pour le Cannet des Maures au 31/12/2019. La commune a contracté un emprunt de 1 000 000 € en 2020 pour financer la construction du bâtiment multiusages « Les Terrasses de la Gare », équipement qui contribuera notamment au développement économique de la commune. Malgré cet emprunt, l'endettement communal par habitant reste inférieur à la moyenne de la strate (534 € comparés aux 773 € fin 2019).



Le tableau ci-après porte sur l'amortissement du capital restant dû au 01/01/2020 jusqu'en 2035.



Le capital restant dû ci-dessus, est exprimé par référence au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

## **B. Les budgets annexes**

### **a) Le budget annexe de l'eau potable**

Les recettes et les dépenses d'**exploitation** 2020 provisoires sont respectivement de 1 129 184.17 € et 821 226.50 €. Il en résulte un **excédent d'exploitation** de **307 957.67 €**.

En section d'**investissement**, les recettes et dépenses 2020 provisoires s'établissent à 345 991.47 € et 119 663.12 €. Il en ressort un **excédent** de **226 328.35 €**. En tenant compte des restes à réaliser en dépenses d'un montant de **130 000 €**, le résultat de la section dégage un **excédent de 96 328.35 €**.

Sections d'exploitation et d'investissement cumulées, il en résulte un **excédent global** de **534 286.02 €**. En tenant compte des restes à réaliser de 2020, l'**excédent** ressortirait à **404 286.02 €**.

### **b) Le budget annexe de l'assainissement**

Les recettes et les dépenses d'exploitation provisoires 2020 sont respectivement de **521 810.15 €** et **496 424.60 €**. Il en résulte un excédent de fonctionnement de **25 385.55 €**.

En section d'investissement, les recettes et dépenses 2020 provisoires sont de **276 773.98 €** et **255 410.96 €**. Il en ressort un **excédent de 21 363.02 €**. En tenant compte des restes à réaliser en dépenses pour **20 287 €**, le résultat de la section d'investissement dégage un **excédent de 1 076.02 €**.

Sections d'exploitation et d'investissement cumulées, il en résulte un excédent de **46 748.57 €**. En tenant compte des restes à réaliser de 2020, il ressort un excédent de **26 461.57 €**.

## **IV – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021**

### **A. LE BUDGET PRINCIPAL**

#### **1. La section de fonctionnement**

##### **a) Les dépenses**

Les dépenses de fonctionnement en 2021 devraient s'établir à **5 896 496 €**, en baisse de 0.56 %.

Plus en détail, les charges à caractère général (achat de fournitures, prestations de service, etc.) devraient être stables comparativement au budget 2020. Cette stabilisation répond au souci de contenir le niveau des dépenses de fonctionnement afin de ne pas altérer la capacité d'autofinancement.

Les charges de personnel sont en légère baisse (-0.14 %) malgré la revalorisation chaque année liée au glissement vieillesse-technicité.

Le poste des charges de gestion courante est en baisse de près de 5 %.

Les intérêts de la dette (38 637 €) augmentent de 7 000 € du fait de l'emprunt nouveau de 1 000 000 € contracté en 2020.

Enfin la dotation aux amortissements et le virement prévisionnel à la section d'investissement (Autofinancement) s'établirait à 701 259 €.

## b) Les recettes

Les recettes de fonctionnement 2021 atteindraient également le montant de **5 896 496 €**.

Concernant les recettes fiscales, la commune ne percevra plus le produit de la taxe d'habitation. En contrepartie, elle se voit attribuer le foncier bâti départemental et une dotation de l'Etat. A partir de 2021, le taux du foncier bâti communal sera de 16.72 % (taux communal 2020) plus 15.49 % (taux départemental 2020), soit 32.21 %.

La municipalité devrait relever le taux du foncier bâti de 1.78 points en 2021. Ce choix fait suite à la baisse drastique des dotations de l'Etat depuis plusieurs années et à l'impact négatif de la pandémie COVID-19 sur les recettes courantes. A titre de rappel, la commune n'a pas augmenté ses taux depuis 2017.

## 2. La section d'investissement

### a. Les dépenses

Les dépenses d'investissement 2021 devraient s'élever à **1 851 637.05 €** en 2021 hors restes à réaliser. Au titre de ces dépenses, les **dépenses financières** s'établiraient à **270 239 €** ; Elles portent notamment sur le remboursement du capital de la dette pour **115 000 €** et sur la réalisation d'opérations d'ordre pour 152 239 € dont 150 000 € prévus de travaux en régie et 2 239 € pour l'amortissement des subventions d'équipement. Parmi les dépenses d'investissement, les **dépenses d'équipement nouvelles** s'élèveraient à **1 581 398.05 €**.

Le détail des dépenses d'équipement nouvelles 2021 sont ci-après détaillées :

Objet	Propositions 2021
Déploiement WIFI : au Recoux + Salle CM + Salle adjoints + médiathèque + écoles	10 000,00
Renouvellement réseau informatique, matériels et logiciels services administratifs, écoles (switchs/cables/impondérables)	51 350,00
Mobilier services municipaux + écoles	19 200,00
Restauration œuvre : Chien Rouge	1 000,00
Marketing territorial ou du rayonnement culturel	224 000,00
Equipement administratif, médiathèque, maternelle, périscolaire, MDJ, communication	18 100,00
Chambre froide restauration scolaire	10 000,00
Travaux de rénovation, d'entretien et d'aménagement des bâtiments communaux : mairie, locaux commerciaux, etc	73 800,00
Etude sur le diagnostic sanitaire de l'église du Vieux-Cannet	46 000,00
Programme renouvellement jeux enfants	5 000,00
PM : remplacement lampe lumineuse Duster	2 500,00

Plantations d'arbres et ville verte	15 000,00
Complément construction bâtiment multiusages "Terrasses de la Gare"	336 648.05
Schéma Directeur Pluvial (SDP) du quartier de La Pardiguière : dossier loi sur l'eau et enquête publique	15 000,00
Travaux réseau d'eau pluviale La Pardiguière - travaux zone 13	45 000,00
Travaux voirie : création de voies et de réseaux, peintures, mobilier, panneaux	191 000,00
Opération "Les petites villes de demain"	200 000,00
Matériels techniques (voirie, bâtiments, espaces verts, garage)	7 800,00
Dispositifs anti-pigeons sur les bâtiments communaux	5 000,00
Travaux éclairage public	10 000,00
Poteaux incendie	10 000,00
Etudes d'urbanisme et modifications documents d'urbanisme (révision PLU)	35 000,00
Mise en place dématérialisation urbanisme - convention avec Les Mayons	20 000,00
Études ABC (Atlas biodiversité), stratégie restauration scolaire durable signalétique, mobilier opération ville verte	30 000,00
Jardins familiaux : acquisition terrains + forage + clôtures	38 000,00
Acquisitions foncières	77 000,00
Pose 6 panneaux labels 3ème fleur et libellule	5 000,00
Extension réseau d'électricité par ENEDIS	30 000,00
Installation de projecteur LED pour éclairage du stade municipal	50 000.00

Les restes à réaliser 2020 en dépenses d'équipement s'établissent à 3 636 429.46 €. En tenant compte des restes à réaliser le total des dépenses d'investissement s'établiraient au budget 2021 à **5 488 066.51 €**.

#### **b. Les recettes**

Pour financer les dépenses, les recettes nouvelles d'investissement 2021 totaliseraient **4 212 360.93 €** dont le détail figure dans le tableau ci-après :

<b>Objet</b>	<b>Propositions 2021</b>
Amortissements et virement de la section de fonctionnement	701 259.09
Fonds de compensation de la TVA	200 000.00
Taxes d'aménagement	50 000.00
Excédent de fonctionnement capitalisé 2020	930 828.40
Subvention d'investissement (Fonds concours communautaire)	20 940.00
Reprise excédent d'investissement 2020	1 809 333.44
Emprunt « Terrasses de la Gare »	500 000.00
<b>TOTAL :</b>	<b>4 212 360.93</b>

Les restes à réaliser 2020 en recettes d'investissement sont de 1 275 705.58 €.  
 En tenant compte des restes à réaliser le total des recettes d'investissement s'établiraient au budget 2021 à **5 488 066.51 €**.

## B. LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

Le budget annexe de l'eau potable en 2021 devrait s'équilibrer à **1 153 258.23 €** en section de fonctionnement et à **626 186.38 €** en investissement (reports 2020 compris).

Les dépenses d'investissement nouvelles devraient s'élever en 2021 à 496 186.38 € H.T. telles qu'elles apparaissent dans le tableau ci-après :

Objet	Propositions
Amortissement subventions	22 200.56
Entretien et réparation du tractopelle et de la mini-pelle (remplacement bagues, vérins hydrauliques...)	20 000.00
Matériels d'exploitations (motopompe, scie à sol, niveau laser, aspirateur à eau, détecteur de fuites, échelles, débroussailleuse...)	12 000.00
Matériels d'interventions pour l'astreinte (Armoire de rangement, élagueuse, perceuse/visseuse, boîte à outils...)	3 000.00
Travaux d'extension de réseau : TA Arnavés, Les latty, chemin des Pétugues	95 000.00
Travaux de surveillance du réseau d'eau potable (débitmètres, supervision...)	30 000.00
Pose de régulateur de pression sur le réseau	40 000.00
Réfection réservoir Moulières	70 000.00
Prospection par forage pour la recherche d'une nouvelle ressource	172 000.00
Travaux d'amélioration du réseau	31 985.82

Les dépenses d'équipement reportées 2020 s'élèvent à 130 000 € H.T..

Pour financer ces dépenses, les **recettes d'investissement** s'établissent à **626 186.38 €** telles que précisées ci-dessous :

- Reprise excédent d'investissement 2020 :	226 328.35 €
- Virement de la section de fonctionnement	275 680.74 €
- Amortissement des immobilisations	124 177.29 €
- <b>Total</b>	<b>626 186.38 €</b>

### C. LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Le budget annexe de l'assainissement en 2021 devrait s'équilibrer à **623 949.66 €** en section de fonctionnement et à **1 230 304.39 €** en investissement (reports 2020 compris).

Les principales dépenses d'investissement nouvelles devraient s'élever en 2021 à environ **1 210 017.39 €** TTC telles qu'elles apparaissent dans le tableau ci-après :

Objet	Propositions
Amortissement subventions d'équipement	41 564.11
Remboursement capital dette 2021	89 000.00
Achat d'un véhicule utilitaire 3.5 T plateau – tri-benne	40 000.00
Achat d'une mini-pelle 2.8 T, avec Brise Roche Hydraulique	54 000.00
Achat d'une remorque pour le transport de la mini-pelle	6 000.00
Travaux de réfection du réseau : RDN7 (quartier bachas)	80 000.00
Travaux d'extension du réseau : TA les Arnavés, Quartier Les Latty	100 000.00
Programme pluriannuel de travaux de réfection et d'extension du réseau	799 453.28

Les dépenses d'équipement reportées 2020 s'élèvent à 20 287 € TTC.

Pour financer ces dépenses, les **recettes d'investissement** s'établissent à **1 230 304.39 €** telles que précisées ci-dessous :

- Fonds de compensation de la TVA	15 000.00 €
- Reprise excédent d'investissement 2020	21 363.02 €
- Virement de la section de fonctionnement	49 938.28 €
- Amortissement des immobilisations	144 003.09 €
- Emprunt d'équilibre	1 000 000.00 €
- <b>Total</b>	<b>1 230 304.39 €</b>

La nécessité de réaliser des travaux de renouvellement et d'extension des réseaux d'assainissement et d'entretenir la station d'épuration conduirait à augmenter les tarifs à compter du 2<sup>ème</sup> semestre 2021. Le prix du mètre cube passerait de 1.70 € à 1.99 € et l'abonnement d'assainissement passerait de 12,70 € à 14,87 €.